

AGROGENERATION

Société anonyme
au capital social de 11.079.319,35 euros
Siège social : 19, Boulevard Maiesherbes, 75008 Paris
494 765 951 RCS Paris
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-six novembre,
à 15 h (heure locale à Paris),

Les actionnaires de la société AgroGeneration (la « Société »), régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, conformément à l'avis de réunion valant avis de convocation publié dans le *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (« BALO ») n°126 en date du 19 octobre 2020, et aux termes des lettres de convocation adressées aux actionnaires inscrits au nominatif, à huis clos conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, prorogé par le décret 2020-925 du 29 juillet 2020.

En l'absence du Président du Conseil d'administration, Monsieur Guillaume James, en sa qualité d'administrateur du Conseil d'administration, préside la séance (le « Président »).

Le Président constitue ensuite son bureau avec :

- Madame Marta Kukhar est désignée Scrutateur ; et
- Monsieur Ian Ouaknine est désigné Secrétaire,

fonctions qu'ils déclarent accepter.

Le Président constate qu'Ernst&Young et Autres et Finexsi Audit, co-commissaires aux comptes titulaires, ont été conviés dans les mêmes conditions que les actionnaires.

Le Président indique que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que 11 actionnaires, représentant 133.067.652 actions ordinaires sur les 220.899.976 actions ordinaires ayant le droit de vote (le nombre d'actions composant le capital s'élevant à 221.586.387 et le nombre d'actions auto-détenues par la Société s'élevant à 686.411), soit 60,24 % du nombre total des titres ayant le droit de vote, ont voté par correspondance ou donné pouvoir.

Le quorum étant d'un cinquième pour les assemblées générales ordinaires (soit 44.179.996 actions), le Président indique que le quorum requis par la loi étant réuni, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Secrétaire précise que l'Assemblée a pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à son information préalablement au vote des résolutions.

Le Président donne ensuite la liste des documents déposés sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

1. la copie de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO n°126 en date du 19 octobre 2020 ;
2. la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires au nominatif ;
3. la copie de la lettre d'information adressée aux commissaires aux comptes et la copie de l'accusé de réception y afférent ;
4. la feuille de présence de l'Assemblée Générale certifiée par le bureau, les pouvoirs des actionnaires, les formulaires de vote par correspondance et la liste des actionnaires ;
5. un exemplaire des statuts de la Société ;
6. l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration qui sont soumises à l'Assemblée Générale ; et
7. le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions proposées à titre ordinaire.

Le Président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux et que la Société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle est saisie.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première résolution – Nomination de BDO Paris Audit & Advisory en qualité de co-commissaire aux comptes de la société en remplacement de Ernst&Young et Autres démissionnaire ;

Deuxième résolution – Nomination de Fidag en qualité de co-commissariat aux comptes de la société en remplacement de Finexsi-Audit, co-commissariat aux comptes titulaire démissionnaire, et de M. Olivier Courau, commissaire aux comptes suppléant démissionnaire ;

Troisième résolution – Ratification du transfert de siège social ;

Quatrième résolution – Pouvoirs.

Le Président expose ensuite l'objet des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

NOMINATION DE BDO PARIS AUDIT & ADVISORY EN QUALITE DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE EN REMPLACEMENT DE ERNST&YOUNG ET AUTRES DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) du rapport du Conseil d'administration et (ii) des lettres de démission du co-commissaire aux comptes titulaire,

prenant acte de la démission de ERNST&YOUNG ET AUTRES, de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire,

décide de nommer BDO Paris Audit & Advisory, 43 avenue de la Grande Armée à Paris (75116) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires de la Société pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Ainsi, le mandat de BDO Paris Audit & Advisory prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le commissaire aux comptes nommé aux termes des présentes a accepté par lettre séparée les présentes fonctions et confirmé qu'il n'y avait aucune incompatibilité ni aucun empêchement faisant obstacle à sa nomination.

Quorum requis	44.179.996
Quorum atteint	133.067.652
Total Actionnaires	11
Majorité requise en voix	66.533.827
Voix pour	133.067.652
Voix contre	0
Abstention	0
Pourcentage de voix « Pour »	100,000%

La première résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

DEUXIEME RESOLUTION

NOMINATION DE FIDAG EN QUALITE DE CO-COMMISSARIAT AUX COMPTES DE LA SOCIETE EN REMPLACEMENT DE FINEXSI-AUDIT, CO-COMMISSARIAT AUX COMPTES TITULAIRE DEMISSIONNAIRE, ET DE M. OLIVIER COURAU, COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise (i) du rapport du Conseil d'administration et (ii) des lettres de démission du co-commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant,

prenant acte de la démission de FINEXSI-AUDIT de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Olivier Courau de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant,

décide de nommer Fidag, 45 Rue la Fayette, Paris (75009) en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Ainsi, le mandat de Fidag prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant n'est pas remplacé.

Le commissaire aux comptes nommé aux termes des présentes a accepté par lettre séparée les présentes fonctions et confirmé qu'il n'y avait aucune incompatibilité ni aucun empêchement faisant obstacle à sa nomination.

Quorum requis	44.179.996
Quorum atteint	133.067.652
Total Actionnaires	11

M.K
S)
10

<i>Majorité requise en voix</i>	66.533.827
<i>Voix pour</i>	133.067.652
<i>Voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>Pourcentage de voix « Pour »</i>	100,000%

La seconde résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

TROISIEME RESOLUTION

RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance pris du rapport du Conseil d'administration, et en application des dispositions de l'article L. 225-36 du Code de commerce, ratifie la décision prise le 2 octobre 2020 par le Conseil d'administration, de transférer le siège social de la Société situé au 3, rue de la Pompe, 75116 Paris à l'adresse suivante : 19, Boulevard Malesherbes, 75008 Paris et la modification corrélative de l'article 4 – Siège social des statuts.

<i>Quorum requis</i>	44.179.996
<i>Quorum atteint</i>	133.067.652
<i>Total Actionnaires</i>	11
<i>Majorité requise en voix</i>	66.533.827
<i>Voix pour</i>	133.067.652
<i>Voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>Pourcentage de voix « Pour »</i>	100,000%

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

QUATRIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

<i>Quorum requis</i>	44.179.996
<i>Quorum atteint</i>	133.067.652
<i>Total Actionnaires</i>	11
<i>Majorité requise en voix</i>	66.533.827
<i>Voix pour</i>	133.067.652
<i>Voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>Pourcentage de voix « Pour »</i>	100,000%

La quatrième résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

M.K.
57 10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures (heure locale à Paris).

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par les membres du bureau.



Le Président
Monsieur Guillaume James



Le Scrutateur
Madame MARTA KUKHAR



Le Secrétaire
Monsieur Ian Ouaknine